



## Communiqué Club Marolles Handball

Marolles en Brie, le 04/12/2020

Depuis octobre 2018, la FFHandball a engagé un travail global visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles, et de protection de l'intégrité des pratiquants. La 1ère étape du plan prévention concerne la mise en œuvre du contrôle d'honorabilité des encadrants, à savoir tous les licenciés ayant des missions d'éducateurs sportifs, de dirigeants d'association, d'encadrements médicaux, d'arbitres, d'officiels de table..., et plus largement tous les bénévoles licenciés en contact direct avec des mineurs.

En conséquence, un mail va être envoyé à chaque adhérent(e), de la Fédération Française de Handball, afin de remplir une attestation sur l'honneur. Un lien sera communiqué pour compléter et enregistrer le document.

Toutes les informations relatives à cette procédure déclarative de probité – honorabilité vous sont détaillées en cliquant sur le lien <https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/s-engager/tous-unis-contre-les-violences>.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Salutations sportives.

Le président  
Jean-Louis PUGNETTI

**MAROLLES HAND BALL**

Association LOI 1901 – n°1916- JOURNAL OFFICIEL DU 22 JUILLET 2006 DECLAREE A LA PREFECTURE DU VAL DE MARNE  
SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE MAROLLES EN BRIE – PLACE CHARLES DE GAULLE- 94440 MAROLLES EN BRIE – SIRET n°491 210 944 000 14